

## Séance ordinaire du 13 novembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 13 novembre 2018 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers : Joanie Généreux, Michel Denicourt, André Deschamps, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

### Résolution 2018-11-357

#### Procès-verbaux des 9, 12, 31 octobre et 7 novembre 2018 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 9, 12, 31 octobre et 7 novembre 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que les procès-verbaux des séances tenues les 9, 12, 31 octobre et 7 novembre 2018 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-358

#### Approbation des comptes payés, payables et recevables

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** que

les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> 51 694 à 51 780	1 451 907,46 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> 51 781 à 51 867	146 414,59 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n <sup>os</sup> 8FD000120 à 8FD000133	17 721,21 \$

Adoptée à l'unanimité

#### **Première période de questions**

### Résolution 2018-11-359

#### Dépôt

- États comparatifs des revenus et dépenses déposés par M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière, pour l'exercice financier du second

## Séance ordinaire du 13 novembre 2018

semestre se terminant le 31 octobre 2018 tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*. (RLRQ – c. C-19).

- États comparatifs des revenus et dépenses prévus pour l'exercice financier courant, déposés par M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ – c. C-19).

### Résolution 2018-11-360

#### Dépôt de documents

---

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Travaux de réfection du ponceau au 219, rang du Bas-de-la-Rivière Sud réalisés par Excavations St-Césaire inc. de Saint-Césaire pour le prix de 3 673,75 \$ plus les taxes.
- Travaux de réfection du ponceau au 133, rang de la Grande-Barbue réalisés par Excavations St-Césaire inc. de Saint-Césaire pour le prix de 4 935 \$ plus les taxes.
- Confection d'une page internet sur le site web de la Ville concernant le projet du futur aréna, le tout confié à Faste Communication de Brossard pour le prix de 3 950 \$ plus les taxes.

### Résolution 2018-11-361

#### Nomination de la directrice générale et greffière au titre de trésorière adjointe

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** de nommer la directrice générale et greffière de la Ville de Saint-Césaire, M<sup>e</sup> Isabelle François, au titre de trésorière adjointe de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-362

#### Soumission pour l'émission de billets pour le refinancement des règlements n<sup>os</sup> 35 et 205 / Adjudication

---

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a demandé par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 novembre 2018, d'une somme de 1 756 000 \$ :

### Séance ordinaire du 13 novembre 2018

Date d'ouverture :	13 novembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,6100 %
Somme:	1 756 000 \$	Date d'émission :	20 novembre 2018

**Considérant** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de *la Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, c. C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

<b>1 - CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE</b>			
122 700 \$	3,61000 %	2019	
127 600 \$	3,61000 %	2020	
132 300 \$	3,61000 %	2021	
137 400 \$	3,61000 %	2022	
1 236 000 \$	3,61000 %	2023	
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,61000 %	
<b>2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</b>			
122 700 \$	2,65000 %	2019	
127 600 \$	2,90000 %	2020	
132 300 \$	3,05000 %	2021	
137 400 \$	3,20000 %	2022	
1 236 000 \$	3,30000 %	2023	
Prix : 98,49900		Coût réel : 3,63831 %	
<b>3 - BANQUE ROYALE DU CANADA</b>			
122 700 \$	3,67000 %	2019	
127 600 \$	3,67000 %	2020	
132 300 \$	3,67000 %	2021	
137 400 \$	3,67000 %	2022	
1 236 000 \$	3,67000 %	2023	
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,67000 %	

**Considérant** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE est la plus avantageuse;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu:**

Que préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Ville de Saint-Césaire accepte l'offre qui lui est faite de la CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE pour son emprunt par billets en date

## Séance ordinaire du 13 novembre 2018

du 20 novembre 2018 d'une somme de 1 756 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 35 et 205. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-363

#### Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets d'une somme de 1 756 000 \$ qui sera réalisé le 20 novembre 2018

**Considérant** que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour la somme indiquée, la Ville de Saint-Césaire souhaite emprunter par billets pour une somme totale de 1 756 000 \$ qui sera réalisé le 20 novembre 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Pour une somme de \$
N <sup>o</sup> 35	1 021 000 \$
N <sup>o</sup> 205	296 000 \$
N <sup>o</sup> 205	439 000 \$

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

**Considérant** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ – c. D-7), aux fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunt numéros 35 et 205, la Ville de Saint-Césaire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu:**

1. que les règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
2. que les billets seront datés du 20 novembre 2018;
3. que les intérêts seront payables semi annuellement, le 20 mai et le 20 novembre de chaque année;
4. que les billets seront signés par le maire ou en son absence, par le maire suppléant et la trésorière ou en son absence, par la trésorière adjointe;
5. que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

### Séance ordinaire du 13 novembre 2018

2019.	122 700 \$	
2020.	127 600 \$	
2021.	132 300 \$	
2022.	137 400 \$	
2023.	142 800 \$	(à payer en 2023)
2023.	1 093 200 \$	(à renouveler)

Qu' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 35 et 205 soient plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2018-11-364

##### **Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire - Répartition des coûts d'exploitation 2017 / Affectation**

**Considérant** que les coûts d'exploitation pour l'année 2017 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire, sont répartis selon les propositions des débits et charges utilisées par chacune des Municipalités parties à la Régie;

**Considérant** que la Régie a effectué des ajustements pour chacune des Municipalités en considérant les coûts réels établis pour l'année 2017 par rapport aux sommes payées par celles-ci suite à l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2017;

**Considérant** qu'une somme de 7 356 \$ doit être remboursée à la Ville de Saint-Césaire par la Régie, de laquelle, 1 178 \$ reviennent à l'industrie Bonduelle Canada inc.;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise le transfert de la somme de 6 178 \$ au surplus accumulé affecté de la Ville de Saint-Césaire afin de parer à l'éventualité où des bris majeurs pourraient amener un dépassement des coûts prévus au budget d'exploitation de la Régie et/ou prévoir la mise à niveau des ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2018-11-365

##### **Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire - Prévisions budgétaires 2019 / Approbation**

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** d'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire pour l'année 2019, d'une somme de 851 794,92. La participation de la Ville de Saint-Césaire à la quote-part est de 389 143,91 \$ et, de cette

## Séance ordinaire du 13 novembre 2018

somme, la quote-part de l'industrie Bonduelle Canada inc. est de 84 312,93 \$. La participation de la Ville incluant celle de l'industrie représente 45,69 % des prévisions budgétaires 2019 de la Régie.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-366

#### **Bail de location avec Desjardins pour le guichet automatique situé au 1220, avenue Saint-Paul / Autorisation de signature**

---

**Considérant** que le bail entre Desjardins Caisse de Rouville et la Ville de Saint-Césaire pour loger le guichet automatique dans une portion de l'édifice situé au 1220, avenue Saint-Paul prend fin le 31 décembre 2018;

**Considérant** que Desjardins Caisse de Rouville informe la Ville que le guichet automatique dans cet édifice arrive au terme de sa vie utile et sera retiré au plus tard le 30 avril 2019;

**Considérant** que Desjardins Caisse de Rouville demande la prolongation du bail afin de reporter son terme au 30 avril 2019 tel que soumis dans son document intitulé *Prolongement de bail* daté du 15 octobre 2018;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la directrice générale adjointe et trésorière, à signer pour et nom de la Ville de Saint-Césaire, le document *Prolongement du bail* daté du 15 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-367

#### **Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Césaire – Budget RAM révision 2 de 2018 / Approbation**

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'approuver le budget RAM, (Remplacement Amélioration, Modernisation) révision 2 de l'année 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Césaire daté du 14 septembre 2018 pour des travaux majeurs – Frais du centre de service, d'une somme de 3 654 \$ pour l'année financière 2018 laquelle somme n'a aucun impact sur le budget de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-368

#### **Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Césaire – Budget RAM demande initiale de 2019 / Approbation**

---

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'approuver le budget RAM (Remplacement Amélioration, Modernisation), demande initiale 2019 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire (OMH) daté du 1 octobre 2018 pour des travaux majeurs –

## Séance ordinaire du 13 novembre 2018

Frais du centre de service, d'une somme de 4 032 \$ pour l'année financière 2019 laquelle somme n'a aucun impact sur le budget de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-369

#### Remplacement de la porte de garage n° 4 de la Caserne / Autorisation

**Considérant** la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie, M. Étienne Chassé;

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** de faire remplacer la porte de garage n° 4 de la Caserne par Portes de garage Ste-Victoire de Sainte-Victoire pour le prix de 5 227 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition n° 1709393-4 datée du 5 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-370

#### Acquisition (remplacement) de coussins de levage / Autorisation

**Considérant** la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie, M. Étienne Chassé;

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** d'acquérir des coussins de levage (remplacement) auprès de L'Arsenal (CMP Mayer inc.) de Drummondville, pour le prix de 5 001 \$ plus les taxes tel qu'il appert de la soumission datée du 31 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-371

#### Non-renouvellement d'entretien et de soutien des applications Première Ligne – Sécurité civile / Autorisation de signature

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser le directeur du service de Sécurité incendie, M. Étienne Chassé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les documents nécessaires au non-renouvellement pour l'année 2019, d'un contrat d'entretien et de soutien des applications Première Ligne – Sécurité civile avec PG Solutions, le tout pour y mettre fin le 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-372

#### Entente d'aménagement d'un point d'eau en borne-fontaine sèche au 111, rang Chaffers / Autorisation de signature

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire prend des mesures pour assurer la protection des citoyens dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;



## Séance ordinaire du 13 novembre 2018

**Considérant** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie élaboré selon les orientations en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique prévoit d'encourager la mise en place et l'utilisation de sources d'eau dans le combat contre l'incendie dans les secteurs ruraux;

**Considérant** que le *Programme régional sur l'évaluation, l'entretien et la vérification des points d'eau et des bornes-fontaines sèches* dicte l'implantation en milieu rural où la disponibilité en eau par un réseau d'aqueduc est déficiente, de point d'eau afin d'assurer la quantité adéquate pour le transport d'eau aux fins de sécurité incendie;

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a identifié le réservoir agricole situé au 111, rang Chaffers à Saint-Césaire comme un point d'eau pouvant être utilisé pour la protection contre les incendies dans les rangs du Haut-de-la-Rivière Nord, du Pipeline, Chaffers et des Écossais;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser, le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'Entente de prise d'eau sèche au 111, rang Chaffers à Saint-Césaire avec sa propriétaire, Ferme Larosel senc, représentée par M. Michel Larose.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-373

#### **Entente d'aménagement d'un point d'eau en borne-fontaine sèche au 114, rang de la Grande-Barbue / Autorisation de signature**

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire prend des mesures pour assurer la protection des citoyens dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**Considérant** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie élaboré selon les orientations en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique prévoit d'encourager la mise en place et l'utilisation de sources d'eau dans le combat contre l'incendie dans les secteurs ruraux;

**Considérant** que le *Programme régional sur l'évaluation, l'entretien et la vérification des points d'eau et des bornes-fontaines sèches* dicte l'implantation en milieu rural où la disponibilité en eau par un réseau d'aqueduc est déficiente, de point d'eau afin d'assurer la quantité adéquate pour le transport d'eau aux fins de sécurité incendie;

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a identifié le réservoir agricole situé au 114, rang de la Grande-Barbue à Saint-Césaire comme un point d'eau pouvant être utilisé pour la protection contre les incendies dans les rangs de la Grande-Barbue, de la Petite-Barbue, Rosalie et sur la route 112 Ouest, des numéros civiques pairs et impairs, 630 à 273;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**



## Séance ordinaire du 13 novembre 2018

**Et résolu** d'autoriser, le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'Entente de prise d'eau sèche au 114, rang de la Grande-Barbue à Saint-Césaire avec le mandataire de la compagnie propriétaire : 9029-0214 Québec inc., M. Jean-François Ridel

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-374

#### **Offre de services pour analyses des eaux de surface et des eaux souterraines du dépôt à neige / Octroi d'un mandat**

---

**Considérant** la recommandation de la chef d'équipe du service des Travaux publics, M<sup>me</sup> Dominique Arpin;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'octroyer le mandat de suivi du dépôt de neiges usées pour l'année 2019 à Groupe Environex de Longueuil pour le prix de 3 205 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° L-22561 datée du 16 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-375

#### **AO / 2017-05-192 – Augmentation capacité hydraulique du bassin de contact de l'eau potable – réception définitive des travaux / Autorisation**

---

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu :**

**D'**autoriser le paiement du décompte progressif n° 3 final à l'adjudicataire du contrat IS / 2017-05-192 – Augmentation de la capacité hydraulique de la sortie du bassin de contact du système de production d'eau potable, Groupe Québéco inc. de Mont-Tremblant d'une somme de 9 635,63 \$ plus les taxes représentant la somme de libération pour la réception définitive des travaux, soit la retenue de 5%, le tout tel qu'il appert de la recommandation datée du 5 novembre 2018 de BHP Conseils.

**Que** la libération de ce paiement est conditionnelle à la transmission des documents signés par Québéco inc., accompagnés de la facture correspondante.

**Que** la directrice générale et greffière, M<sup>e</sup> Isabelle François, soit et est autorisée à signer les documents correspondants au décompte progressif n° 3 et à la réception définitive des travaux pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-376

#### **Modification de la résolution n° 2018-06-207 pour autoriser la transmission d'une invitation à soumissionner pour la réfection d'un ponceau sur la rue Leclaire**

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

## Séance ordinaire du 13 novembre 2018

**Et résolu** de modifier la résolution n° 2018-06-207 comme suit :

- Autoriser la transmission d'une invitation à soumissionner pour la réfection d'un ponceau sur la rue Leclaire à au moins deux (2) fournisseurs;
- Annuler la transmission d'un appel d'offres via SÉAO pour le ponceau de la Grande-Barbue lequel a été réparé en urgence afin d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-377

#### IS / 2018-06-207– Réfection d'un ponceau sur la rue Leclaire / Adjudication

**Considérant** les résultats de l'invitation à soumissionner suite à l'ouverture des soumissions le 6 novembre 2018 dans le dossier IS / 2018-06-207 pour la réfection d'un ponceau sur la rue Leclaire :

Soumissionnaire	Total avant les taxes	Total avec les taxes
MSA infrastructures inc. Saint-Jean-sur-Richelieu	83 496,41 \$	96 000,00 \$
Entreprise Dexsen Ange-Gardien	102 713,00 \$	118 094,27 \$
Groupe AllaireGince infrastructures inc. Granby	109 589,04 \$	126 000,00 \$
J-Flams inc. Saint-Césaire	\$	\$
Excavations St-Césaire Saint-Césaire	\$	\$
Les entreprises Michaudville inc. Mont-Saint-Hilaire	\$	\$

**Considérant** la recommandation datée du 9 novembre 2018 de la firme d'ingénieurs chargée de projet, Consumaj experts-conseils;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'adjuger le contrat IS / 2018-06-207- Travaux de réfection de ponceau sur la rue Leclaire à Saint-Césaire, au plus bas soumissionnaire conforme : MSA infrastructures inc. de Saint-Jean-sur-Richelieu de pour le prix de 83 496,41 \$ plus les taxes;

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-378

#### AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018 - Décompte progressif n° 4 / Autorisation de paiement

**Considérant** la recommandation de paiement du décompte progressif n° 4 par la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable

### **Séance ordinaire du 13 novembre 2018**

et d'égouts – TECQ 2014-2018 datée du 2 octobre 2018 (à l'exception des directives de changements);

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 4 au contrat AO / 2018-02-046 – Travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts – TECQ 2014-2018 auprès de l'adjudicataire, Bertrand Ostiguy inc., d'une somme de 237 847,65 \$ plus les taxes, incluant la retenue contractuelle de 10% représentant une somme de 26 427,52 \$, le tout tel qu'il appert dans le document daté d'octobre 2018.

**Il est résolu également** que la directrice générale et greffière, M<sup>e</sup> Isabelle François, soit et est autorisée à signer le décompte progressif n° 4 pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 2018-11-379**

#### **Pavage de l'accotement de la route 112 / Octroi d'un mandat**

**Considérant** la recommandation de la chef d'équipe du service des Travaux publics, Mme Dominique Arpin;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** de retenir les services de la compagnie Asphalte Bernier inc. de Sainte-Cécile-de-Milton pour des travaux de pavage d'accotement sur la route 112 d'une superficie 4 850 pieds<sup>2</sup> incluant le sciage et l'enlèvement du surplus de pierres pour le prix de 14 500 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert dans la soumission n° 2394 datée du 13 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 2018-11-380**

#### **Offre de services professionnels pour la réalisation de plans de réaménagement des bandes riveraines du cours d'eau Soulanges dans le parc de la Halte routière / Octroi d'un mandat**

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** d'octroyer un mandat pour le réaménagement du cours d'eau Soulanges dans le parc de la Halte routière de la Ville de Saint-Césaire à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska de Granby pour le prix de 11 055 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de leur offre de services datée du 4 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

## Séance ordinaire du 13 novembre 2018

### Résolution 2018-11-381

#### **Avis de motion pour le règlement n° 92-2005-68 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 111**

---

Avis de motion est donné par Joanie Généreux, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, le règlement n° 92-2005-68 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 111.

Ce règlement a pour objet d'apporter des modifications aux usages autorisés dans la zone n° 111 de manière à y autoriser l'usage d'habitations bifamiliales isolées.

### Résolution 2018-11-382

#### **Premier projet du règlement n° 92-2005-68 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 111/ Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du premier projet de règlement n° 92-2005-68 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

**Considérant** que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications aux usages autorisés dans la zone n° 111 de manière à y autoriser l'usage d'habitations bifamiliales isolées;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'adopter le premier projet de règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-68 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 111»;

**Que** l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit fixée au mardi 11 décembre 2018 à compter de 19 h 30 à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-383

#### **Avis de motion pour le règlement n° 92-2005-69 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant le stationnement hors rue des dépanneurs**

---

Avis de motion est donné par André Deschamps, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, le règlement n° 92-2005-69 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant le stationnement hors rue des dépanneurs.

## Séance ordinaire du 13 novembre 2018

Ce règlement a pour objet d'apporter des modifications au nombre minimal de cases de stationnement hors rue requis pour l'usage commercial de type dépanneur.

### Résolution 2018-11-384

#### **Premier projet du règlement n° 92-2005-69 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant le stationnement hors rue des dépanneurs / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du premier projet de règlement n° 92-2005-69 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

**Considérant** que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications au nombre minimal de cases de stationnement hors rue requis pour l'usage commercial de type dépanneur.

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'adopter le premier projet de règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-69 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant le stationnement hors rue des dépanneurs»;

**Que** l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit fixée au mardi 11 décembre 2018 à compter de 19 h 30 à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-385

#### **Correction à la résolution n° 2018-08-273 pour désignation aux fins de l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC de Rouville / Adoption**

---

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu** de corriger la résolution n° 2018-08-273 en remplaçant les mots « inspecteur municipal » par les mots « inspecteur en bâtiments et environnement » afin que l'employé attribué au poste d'inspecteur en bâtiments et environnement soit et il est l'un des employés désignés au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) aux fins de l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2018-11-386

#### **Désignation au sens de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM)**

---

**Considérant** que la Ville doit désigner au sens de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), une personne pour tenter

## Séance ordinaire du 13 novembre 2018

de régler les mésententes visées à l'article 36 de la LCM, en l'occurrence : clôture mitoyenne, fossé mitoyen, fossé de drainage et découvert;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** que chacun des employés attirés au poste d'inspecteur en bâtiments et environnement de la Ville de Saint-Césaire, soient et sont désignés au sens de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) aux fins de tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la LCM.

Adoptée à l'unanimité

**Correspondance**

**Période de questions**

**Levée de la séance.**

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

### **Certificat de crédits**

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2018-11-358, 2018-11-360, 2018-11-362, 2018-11-365, 2018-11-369,  
2018-11-370, 2018-11-372, 2018-11-373, 2018-11-375, 2018-11-377,  
2018-11-378, 2018-11-379, 2018-11-380.

---

Micheline Quilès, Trésorière